

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE  
COMMERCIALE COMMUNE

COMMISSION

**Plainte multiple — Infraction 2006/4524 -AUMSA**

(2008/C 312/08)

Par la présente, les plaignants dans cette procédure sont informés de ce qui suit:

1. la plainte qu'ils ont introduite au sujet de la création de sociétés mixtes par AUMSA (société publique de la municipalité de Valence) est examinée en même temps que la procédure engagée d'office 2006/2366, relative à la création de sociétés mixtes par IVVSA (société publique du gouvernement régional de Valence);
2. la Commission a adressé un avis motivé aux autorités espagnoles le 23 septembre 2008 au sujet des affaires jointes 2006/4524 et 2006/2366;
3. un résumé journalistique de la position de la Commission dans ces affaires se trouve sur le site web de la Commission européenne consacré aux communiqués de presse:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1348&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

---